



7 mars 2025

Décrochage pendant la pandémie, fusion de conseils d'établissement et rapport sur la laïcité

3. Plus de 12 000 élèves ont décroché pendant la pandémie

Selon les données du ministère de l'Éducation [rapportées par le Journal de Québec](#), le taux de décrochage a atteint 16,3% en 2021-2022, un sommet inégalé en dix ans. Malgré que le Québec soit l'une des provinces où les élèves ont le moins manqué de journées d'école pendant la pandémie, des milliers de jeunes ont décroché. Certains ont vu le marché du travail comme une façon de sortir de la maison, surtout dans les familles où les relations sont plus difficiles. L'anxiété sociale, la baisse des résultats en français, l'augmentation du temps d'écran, la hausse des problèmes de santé mentale sont d'autres effets négatifs de la crise sanitaire chez les jeunes.

À ne pas manquer la semaine prochaine, cinq ans après la fermeture des écoles au début de la pandémie - [clin d'œil sur les résultats d'une enquête nationale réalisée en février 2025](#) : des données très récentes sur le bien-être des familles québécoises. Les résultats complets de l'enquête seront dévoilés [le 31 mai 2025](#).

2. Projet de fusion de conseils d'établissement

Le Centre de services scolaire (CSS) des Monts-et-Marées termine une période de consultation concernant son projet de fusion de conseils d'établissement de plusieurs de ses écoles. Le CSS explique cette démarche par la lourdeur des tâches administratives liées au fonctionnement des conseils d'établissement. Les élus et élus de la région se disent [préoccupés](#) par le manque de transparence et d'écoute du CSS à ce sujet. Des parents [craignent](#) aussi que la fusion de conseils d'établissement mènent à la fermeture des plus petites écoles.

Le conseil d'administration du CSS statuera sur la fusion des conseils d'établissement le 18 mars.

1. Bernard Drainville réitère son intention de légiférer concernant la laïcité dans les écoles

Manquements à la laïcité dans 17 écoles: après les profs, Drainville songe à interdire les signes religieux à d'autres membres du personnel scolaire



Le ministre de l'Éducation [songe à interdire](#) le port de signes religieux à d'autres membres du personnel scolaire, en plus du personnel enseignant, après avoir consulté le [rapport d'enquête sur la vérification des mesures prévues à la Loi sur la laïcité de l'État](#) dans 17 écoles. Les congés religieux payés et [les élèves portant un signe religieux cachant leur visage](#) sont également dans les réflexions du ministre, malgré l'exceptionnalité de ces situations.